

NATURE EN VILLE

NEUCHATEL
A L'AVENIR



PROGRAMME D'ACTION "NATURE EN VILLE"
PHASE 3, ACTIONS SPECIFIQUES-REALISATIONS 1999-2004

***Ville de Neuchâtel
Programme d'action "Nature en ville"***

***Phase III
Actions spécifiques - réalisations
1999 - 2004***



SOMMAIRE

PREAMBULE

48 ACTIONS NATURE REALISEES !

5

TITRE 1 INTRODUCTION

<i>1.1.</i>	<i>HISTORIQUE</i>	6
<i>1.2.</i>	<i>DEMARCHE "NATURE EN VILLE"</i>	8
<i>1.3.</i>	<i>PARTENARIAT ET FINANCEMENT</i>	9

TITRE 2 LES REALISATIONS - EXEMPLES

<i>2.1.</i>	<i>LE SITE DE PIERRE-A-BOT</i>	10
<i>2.2.</i>	<i>L'ETANG A LA COMBACERVEY</i>	12
<i>2.3.</i>	<i>LE SENTIER DU TEMPS</i>	13
<i>2.4.</i>	<i>LE JARDIN POTAGER FAMILIAL</i>	14
<i>2.5.</i>	<i>LA PLACE DE JEUX "NATURELLE"</i>	15
<i>2.6.</i>	<i>LA PRESERVATION DES CHAUVES-SOURIS ET DES OISEAUX</i>	16
<i>2.7.</i>	<i>LE SAUVETAGE DES FLEURS RARES</i>	17
<i>2.8.</i>	<i>UNE NOUVELLE GESTION DES SURFACES VERTES</i>	18

TITRE 3 LES ACTIONS DE COMMUNICATION

<i>3.1.</i>	<i>INTRODUCTION</i>	19
<i>3.2.</i>	<i>UNE COLLECTION DE LIVRES</i>	20
<i>3.3.</i>	<i>LES GUIDES DE CONSEILS</i>	21
<i>3.4.</i>	<i>LES PANNEAUX EXPLICATIFS</i>	22

ANNEXES

LISTE DES 48 ACTIONS

23

IMPRESSUM

Groupe de travail :

Direction de l'urbanisme, M. P. Bonhôte, conseiller communal
Section de l'urbanisme, M. O. Neuhaus, Mme R. Siegenthaler
Office cantonal de la conservation de la nature, M. Ph. Jacot-Descombes
Jardin botanique de l'Université et de la Ville de Neuchâtel, M. F. Felber
Délégué à l'environnement, M. P.-O. Aragno
Muséum d'histoire naturelle, M. B. Mulhauser
Service des forêts, M. S. JeanRichard
Service des parcs et promenades, M. J.-M. Boillat, Mme F. Martinez

Mandataires:

Biol conseils s.a., Mme A. DuPasquier, M. B. de Montmollin,
Mme G. Müller,
DYVA, M. Y. von Allmen,
Construire & Habiter, Mme N. Maillard,
Link, Mmes J. Kissling et B. Manzoni,
CCO, M. Ch. Jaberg.

Impression:

Economat de la Ville de Neuchâtel, mai 2004

Mise en page:

Service de l'aménagement urbain

Avec le soutien financier de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP), du Fonds suisse pour le paysage (FSP) et de l'Office cantonal de la conservation de la nature.

PREAMBULE

48 ACTIONS NATURE REALISEES !

Le 6 octobre 1999, le Conseil général de la Ville de Neuchâtel a voté le crédit « Nature en ville ». Ce programme comportant 48 actions a été entièrement réalisé jusqu'en 2004. Les résultats principaux sont retracés dans ce document.

Au-delà de l'aspect purement technique de ces réalisations, ce qui me paraît particulièrement important dans ce projet est la « mise en réseau » des compétences des différents acteurs concernés par la nature. C'est la première fois que toutes ces personnes se sont mises autour de la table. Dans ce contexte, la Section de l'urbanisme coordonne l'ensemble de ces spécialistes, la biodiversité faisant partie des éléments importants liés à l'aménagement d'une ville et le plan et règlement d'aménagement de Neuchâtel laissant précisément une grande place à la nature et au paysage.

Mais qu'a apporté « Nature en ville » ?

« Façades et toitures végétalisées, murs de pierre, giratoires, talus routiers ou ferroviaires, places de jeux... La moindre occasion de favoriser le développement de milieux proches de l'état naturel a été saisie. Même un quartier fortement urbanisé comme celui de la Maladière peut se révéler intéressant pour la faune et la flore. Les abords de la STEP ont été aménagés de manière naturelle. Des petits talus accueillent des plantes herbacées indigènes. Des nichoirs à chauve-souris ont été installés dans les interstices des bâtiments, un terrain vague a été volontairement préservé, qui devrait profiter aux hirondelles de fenêtres (...). Neuchâtel, en améliorant ainsi la qualité de vie de ses habitants, fait figure de pionnière en Suisse romande » (1).

Tout ceci n'aurait effectivement pas de sens si le citoyen n'était pas directement concerné par ce programme. En réalité, à dose homéopathique, il aura découvert, grâce aux médias, mais surtout sur le terrain, des réalisations certes modestes, mais qui, expliquées par des panneaux d'information et mises en réseau, s'inscrivent dans un concept cohérent.

Réseau possible par ailleurs grâce à la participation intense de tous les services concernés : Parcs & promenades, Muséum d'histoire naturelle, Jardin botanique, Forêts, Travaux publics ainsi que le délégué à l'environnement se sont impliqués et sentis responsables de ce projet; ils ont intégré les expériences du programme dans leur façon de travailler, leur sensibilisation se traduisant par une pratique favorable à la nature.

Le souci de réaliser cette opération dans un cadre économique a limité les dépenses pour la Ville à cent mille francs pour cinq ans, grâce au soutien important du Fonds suisse pour le paysage, de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage, et de l'Office cantonal de la conservation de la nature. La suite de Nature en ville dépendra beaucoup des ressources financières et humaines que nos autorités pourront mettre à notre disposition.

Prise en compte des aspects environnement, société, économie : oui, il s'agit là manifestement de la réalisation d'une action de notre agenda 21!

Olivier Neuhaus, architecte-urbaniste communal,
président du groupe de travail

(1) Pro Fribourg, no 139, 2003

TITRE 1 INTRODUCTION

1.1. HISTORIQUE

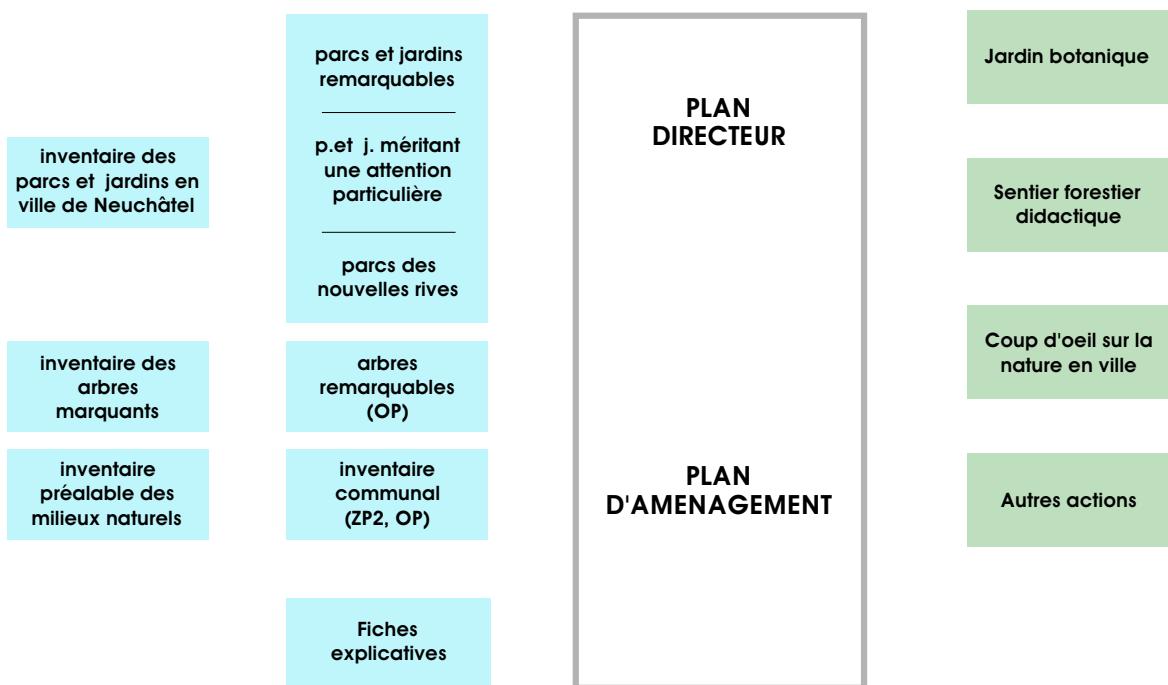
Les objectifs d'aménagement et le plan directeur de la Ville de Neuchâtel ont été adoptés en 1994, définissant pour la zone d'urbanisation des objectifs généraux concernant les espaces non bâtis et notamment les espaces verts. Les principaux thèmes développés dans ce domaine concernent la conservation de ceux-ci, le maintien de la diversité des milieux naturels et l'encouragement à favoriser la nature en ville. Ces lignes directrices ont également servi de base à l'élaboration du nouveau plan d'aménagement communal et son règlement adopté le 2 février 1998.

Le règlement d'aménagement fixe la protection des sites naturels de valeur et établit les principes de gestion des espaces libres (milieux naturels, jardins, arbres, places de jeux, ...). Les fiches explicatives qui l'accompagnent analysent les valeurs naturelles et paysagères de la ville, aident à l'interprétation des dispositions légales et fournissent des exemples de réalisation.

La prise en compte de la nature et du paysage dans ces documents a valu à la Ville de Neuchâtel l'attribution du prix "Nature comprise" de l'Association suisse pour l'aménagement national (AS PAN) en 1996.

La Ville de Neuchâtel dispose donc d'instruments d'aménagement qui lui permettent de mettre en oeuvre des mesures de protection de la nature et de revitalisation du paysage pour la prochaine décennie. C'est ainsi que la démarche a été poursuivie sous la forme d'un programme d'action dit "Nature en ville".

N A T U R E E T P A Y S A G E D E M A R C H E G L O B A L E



1.2. *DEMARCHE "NATURE EN VILLE"*

Le programme d'action "Nature en ville" vise à augmenter la diversité des milieux en favorisant le développement d'habitats naturels ainsi qu'à préserver les espèces végétales et animales, en particulier celles qui sont rares ou menacées.

Le programme d'action est constitué des phases suivantes :

I. Conception directrice

- Information, consultation, coordination avec les différents acteurs concernés
- Bilan de la situation actuelle (milieux, biodiversité, espèces rares et menacées)
- Définition des objectifs

II. Plan d'action

- Choix de projets à réaliser (fiches et plan de mesures)
- Définition des priorités
- Etude de leur faisabilité technique
- Evaluation de leurs coûts
- Calendrier

III. Actions spécifiques

- Constitution de dossiers techniques
- Recherche de financement
- Mise en oeuvre d'actions spécifiques

IV. Contrôle et suivi

- Suivi des mesures, contrôle de l'évolution des milieux
- Propositions éventuelles d'actions correctives

V. Information et sensibilisation

- Développement d'un concept d'information pour sensibiliser aussi bien l'administration, les autorités politiques que les propriétaires et la population en général.

La conception directrice, première phase du programme, a pour but de préciser les lignes directrices générales du plan directeur et de définir les objectifs de gestion des différents types de milieux et de sites. Elle a été adoptée le 5 octobre 1998.

Par la suite, un plan d'action, contenant 48 actions concrètes, a été établi. Ces dernières ont été proposées et élaborées par un groupe de travail.

1.3. *PARTENARIAT ET FINANCEMENT*

Pour mettre en oeuvre le plan d'action avec ses 48 actions spécifiques, un crédit a été adopté en date du 6 octobre 1999 pour un montant de 360'000 francs. Le Fonds suisse pour le paysage (FSP) participe par une somme de 155'000 francs, l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP) octroie un montant de 100'000 francs et le canton, par son office de la conservation de la nature, a accordé une subvention de 5'000 francs. La charge nette après la déduction des subventions pour la Ville est d'environ 100'000 francs. Cependant, en tenant compte de l'ensemble des prestations réalisées, celles-ci s'élèvent en réalité à une valeur d'environ 600'000 francs en faveur de la biodiversité dans la ville de Neuchâtel.

TITRE 2 LES REALISATIONS - QUELQUES EXEMPLES

2.1. LE SITE DE PIERRE-A-BOT

Urbanisme

Action 7.10.1 - PDS 6.5

Coût frs 20'000.-

Réalisée en 1998 - 1999

Un groupe interdisciplinaire a réalisé le plan directeur sectoriel (PDS 6.5) de Pierre-à-Bot. Celui-ci a été approuvé par le Conseil communal le 30 juin 1999. Ce plan définit des objectifs aussi bien pour le développement de l'habitat et des activités économiques que pour le renforcement de la fonction récréative et sociale du site. **La préservation et la revalorisation du patrimoine écologique et paysager** sont également prises en compte. Ainsi, par exemple, il fixe des actions coordonnées et concrètes pour préserver et développer le patrimoine naturel existant, comme la forêt, les arbres remarquables, les prairies, les haies ou les vergers, tout en garantissant la fonction sociale du site.

Le parc public de Pierre-à-Bot, un ancien terrain de golf, s'étend de la route de Chaumont à l'est jusqu'au domaine de Pierre-à-Bot à l'ouest. Il s'agit d'un parc paysager majeur de la ville de Neuchâtel destiné aux loisirs et à la détente.

Basées sur les objectifs donnés par le plan directeur sectoriel, plusieurs actions concrètes en faveur de la flore et de la faune ont été réalisées dans le périmètre du parc dans le cadre du programme "Nature en ville". Par ailleurs, l'offre en équipements de loisir du parc (zone de foot et de jeux, terrain de volley, disc freesbee) et en récréation (tables de pique-nique avec grills, bancs) du parc a été renouvelée et étendue en 1999-2000.

Plus précisément, cinq opérations en faveur de la biodiversité ont été mises en place: la réhabilitation et extension de deux vergers à haute-tige, la valorisation de zones de prairies maigres, l'extension du réseau des haies, le traitement d'une lisière étagée et la restauration du mur d'enceinte en pierres de la ferme de Pierre-à-Bot.

Sur le site, deux vergers cohabitent, dont l'entretien a été quelque peu négligé ces dernières années. L'essentiel des mesures de réhabilitation entreprises peut se résumer en tant que taille, éclaircissement et remplacement des arbres existants, suppression des arbustes spontanés, et nouvelles plantations. En totalité, une cinquantaine d'arbres fruitiers à hautes tiges, dont sept noyers, ont été plantés.

Un entretien extensif de la prairie sous le verger ainsi que de la partie la plus pentue du parc est pratiqué. Par ce biais, on favorise la réapparition de plantes actuellement protégées en Suisse, comme les orchidées, tulipes sauvages ou le doronic.

Le réseau de haies reliant la forêt et les cordons boisés du site a été agrandi. La lisière forestière dans la région de Pierre-à-Bot a été éclaircie ponctuellement en étage afin d'améliorer sa structure, le développement des buissons et la biodiversité dans l'ensemble.

Forêts

Action 2.2 - Haies

Coût frs 8'000.-

Réalisée entre 1999 - 2004

Action 5.2.1 - Lisières

Coût frs 20'000.-

Réalisée dès 1998

1



2



Photos

- 1 Lisière après intervention
- 2 Mur en pierre rénové



2.2. *L'ETANG A LA COMBACERVEY*

Forêts

Actions 4.3.1, 4.3.2, 4.3.3 - Etang

Coût frs. 80'000.-

Réalisée en 1999

Le projet de la création d'un étang forestier, souhaité par de nombreux promeneurs et organisations de protection de la nature et prévu par le plan de gestion des forêts de Chaumont depuis de nombreuses années, a été repris dans le cadre du programme «Nature en ville» afin de compléter le réseau des points d'eau sur le territoire de la commune de Neuchâtel. Il a pour objectifs de :

- Améliorer la biodiversité dans le milieu forestier et la réserve forestière du Bois de l'Hôpital;
- Compléter le réseau des points d'eau pour toute la faune;
- Jouer un rôle éducatif auprès des promeneurs et des écoles (sentier «Funi-Nature»).

Afin d'affiner le projet, le Service forestier de la Ville a contacté divers services, institutions et personnes intéressées à l'étang pour solliciter une collaboration et participation interdisciplinaire en vue d'optimiser les résultats lors de la réalisation.

Lors des conditions météorologiques le plus favorables, au printemps 1999, une entreprise spécialisée dans le génie forestier a effectué un terrassement parfait pour mettre en place une étanchéité minérale. Le réglage du fond et le seuil de sécurité ont été préparés à l'aide de chaille 0-40 concassée.

Le remplissage de l'étang s'est effectué en collaboration avec le Service des eaux de la Ville. L'aménagement des alentours et la mise en place de quelques buissons ont été confiés à l'équipe des forestiers-bûcherons. La plantation de plants aquatiques, enfin, a été réalisée avec la participation de l'Ecole normale et une classe d'élèves du Mail.

Les premières observations dans le périmètre du nouvel étang de la Combacervey montrent que les objectifs d'améliorer la biodiversité et de sensibiliser les promeneurs aux valeurs naturelles sont largement atteints. La présence de canards, de divers insectes et de petits animaux en est la meilleure preuve.

1



Photo

1 Etang lors de la construction

2.3.

SENTIER DU TEMPS

Forêts

Action 5.1.1 - Sentier du temps

Coût frs 170'000.-

Réalisée en 1999 - 2000

Dans le cadre de ses efforts pour un meilleur respect de l'environnement et du tourisme doux, la Ville de Neuchâtel a mis en route le projet «Funi-Nature» qui permet aux promeneurs, classes d'école et autres intéressés à la nature de découvrir les richesses et les curiosités de notre région entre La Coudre, Chaumont et le Vallon de l'Ermitage.

Lors d'une première étape en 1999 - 2000, le «Sentier du Temps» a été installé où 17 sculptures représentent l'évolution de la terre depuis sa création, il y a environ 4,5 milliards d'années. Chaque pas d'un mètre correspond à 1 million d'années dans la réalité et, en partant de Chaumont, il faut donc marcher env. 1 km ou 1 milliard d'années pour découvrir les stromatolithes (algues bleues), les premiers êtres vivants capables de transformer le gaz carbonique en oxygène. Beaucoup plus tard, on trouve les dinosaures qui cèdent leur place aux mammifères, 65 mètres avant la fin du parcours.

Les 17 sculptures ont été réalisées dans l'un des «restes» d'un pin ou d'un chêne abattu et taillées par l'Ecole suisse de sculptures sur bois de Brienz lors d'un séjour de deux semaines à Neuchâtel.

Dans un deuxième temps en 2000, une brochure richement illustrée a été éditée, permettant au promeneur de découvrir les innombrables facettes de cette évolution ainsi que tous les aspects historiques et naturels de la Côte de Chaumont.

Le projet a mis en valeur les différents atouts d'un tourisme «doux» (funiculaire - nature - sentiers) ainsi qu'un patrimoine précieux dans un environnement de bonne qualité. Il n'est donc pas étonnant que le «Sentier du Temps» ait rapidement été découvert par de nombreux promeneurs et classes d'écoles qui en font une superbe course d'école.

1



2



Commande

(en français ou en allemand)

Direction de l'urbanisme

4, fbg de l'Hôpital

CH - 2000 Neuchâtel

Tél. 032 717 76 00

Photos

1 Tyrannosaurus

(-65 mio d'années)

2 Meganeura et Hylonomus

(-350 mio d'années)

2.4. *LE JARDIN POTAGER FAMILIAL*

Urbanisme

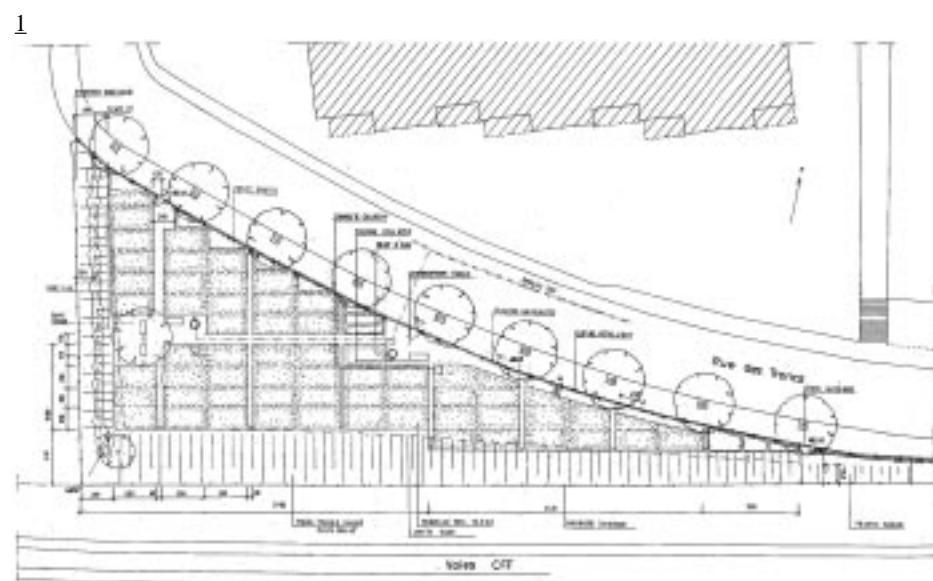
Actions 7.5.1, 10.1 -
Jardin potager + haie
Coût frs 50'000.-
Réalisée en 1998

La Ville de Neuchâtel gère actuellement 61 parcelles. La majorité des parcelles est répartie sur 3 sites. En 1998, la Ville pouvait aménager, dans le cadre du programme "Nature en ville" un nouveau jardin potager à la rue des Troncs contenant 25 parcelles.

Les jardins potagers sont des surfaces de compensation écologique et aident à la mise en réseau des habitats pour la faune et la flore.

Le jardin de la rue des Troncs se situe entre vignoble et chemin de fer. Un site idéal pour favoriser l'installation du bruant zizi, espèce nicheuse et devenue rare dans la région neuchâteloise. Dans ce but, une haie avec des essences indigènes a été plantée avec des écoliers.

Afin de sensibiliser les utilisateurs au jardinage écologique, la Ville a organisé une séance d'information et remet à chaque nouveau locataire la documentation (4 brochures) "Jardiner sainement pour un environnement de qualité", éditée par l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP).



Plan

1 Jardin potager

2.5. *LA PLACE DE JEUX "NATURELLE" À LA VY D'ETRA*

Parcs & promenades

Action 7.9.1 - Place de jeux

Coût frs 45'000.-

Réalisée en 2000-2001

La place de jeux de la Vy d'Etra a été inaugurée le 27 juin 2001. Celle-ci est conçue comme place de jeux naturelle, selon une des 48 actions de « Nature en ville » et fait aussi partie du programme « Place de jeux et de repos ». Outre la possibilité de se détendre, cette place a pour but de favoriser la découverte de la nature par les enfants.

Parmi les divers éléments d'éveil que compte le site, on peut citer la végétation indigène (coloris des feuillages, senteurs, fructifications, ...), les différents revêtements et texture de sol (sable, gazon, pavés en bois, ...) et des jeux favorisant la créativité. Des zones de rencontres ont aussi été aménagées.

L'aspect didactique s'exprime également par des activités réalisées avec la participation des enfants du quartier. Ceux-ci ont pu participer à la plantation d'un jardin aromatique, à la réalisation d'un mur en pierre sèche, à la sculpture de totems avec un forestier et à la peinture de ceux-ci et au tressage d'un tunnel en saule vivant.

Dans le futur, ils pourraient être ponctuellement associés à diverses interventions d'entretien sur la place, comme lors de la fauche de l'herbe ou la taille des haies indigènes.

Nous souhaitons que les enfants trouvent dans ce lieu, les moyens de s'exprimer à leur manière.

1



Photo

1 Vue d'ensemble

2.6. *LA PRESERVATION DES CHAUVES-SOURIS ET DES OISEAUX*

Les chiroptères

Urbanisme

Actions 8.3.2 - 8.3.5 -
Chauves-souris
Coût frs 30'000.-
Réalisée dès 1999

Les chauves-souris représentent un tiers des espèces de mammifères vivant dans nos régions. Sur le territoire communal, pas moins de seize espèces différentes ont été répertoriées. La plupart d'entre elles cohabitent étroitement avec l'homme, probablement depuis des millénaires. Les femelles se rassemblent en effet souvent dans les greniers chauds et tranquilles pour mettre bas et élever leurs jeunes. Cette habitude est malheureusement une des causes de raréfaction des chauves-souris : depuis le milieu du siècle dernier, les toitures sont rendues hermétiques et les combles transformés en appartements, créant une crise du logement sans précédent chez les chiroptères.

Pour aider ces animaux, nous avons installé des lucarnes spéciales par lesquelles ils pourront accéder aux combles de plusieurs bâtiments. Au Temple du Bas, les grillages anti-pigeons du clocheton ont été remplacés par des abat-son permettant aux Grands-Murins de regagner à nouveau librement leur gîte.

Nous avons également posé des nichoirs aux collèges des Parcs et de Vauseyon, principalement à des fins éducatives ; la sensibilisation de la population étant le premier pas vers une conservation efficace des chauves-souris.

Les oiseaux

Muséum d'histoire naturelle

9.2.1, 9.2.4, 9.2.6 - Oiseaux
Coût frs 12'000.-
Réalisée dès 1999

Nonante espèces nidifient sur la commune de Neuchâtel, dont la moitié en zone urbaine. On doit cette richesse exceptionnelle à la situation géographique de la cité : une étroite bande urbanisée coincée entre lac et montagne, entre eaux et forêts. Toutefois, les changements qui s'opèrent dans le développement de la cité doivent nous rendre attentifs à la situation fragile de plusieurs espèces. L'hirondelle de fenêtre est un bon exemple ; sans matériau marneux pour construire son nid, elle disparaît rapidement d'une localité. Il est donc nécessaire de lui préserver de petites zones argileuses ; c'est ce que nous nous efforçons de faire sur le site de la STEP et, à l'avenir, dans le secteur de Monruz.

Le martin noir est également une espèce fragile qui souffre, tout comme l'homme, de pénurie de logements ! Pour lui assurer le gîte, nous devons parfois poser des nichoirs, comme ce fut le cas au Crêt-Taconnet, à la demande du propriétaire.

D'autres actions ne porteront leurs fruits qu'à long terme. La plantation d'une haie à proximité du vignoble de Serrières et du jardin potager à la rue des Troncs ne deviendra attractive pour le bruant zizi que dans une dizaine d'années.

2.7. *LE SAUVETAGE DES FLEURS RARES*

Jardin botanique

Actions 9.1.1, 9.1.2 -
Tulipe sauvage + Doronic
Coût frs 8'000.-
Réalisée dès 1999

La Ville abrite de nombreuses plantes intéressantes, peu fréquentes ou rares. Celles-ci sont souvent menacées par la disparition des milieux favorables et l'augmentation des activités humaines. Elles constituent cependant un patrimoine important à préserver.

Le chemin du Pertuis-du-Sault, qui longe le Jardin botanique, abrite deux espèces dont la floraison printanière est spectaculaire : la tulipe sauvage et le doronic mort-aux-panthères. Elles occupent une surface restreinte, ce qui les rend particulièrement vulnérables et des actions ont été entreprises pour assurer leur pérennité. Ainsi, des bulbes de tulipes ont été réimplantés au Jardin botanique, et des mesures ont été prises pour revitaliser la station. Des fragments de doronic ont été prélevés pour multiplication et une population a été reconstituée. Ces actions doivent être suivies à long terme et conduites pour d'autres espèces, de manière à conserver la richesse biologique de notre Ville et à maintenir la qualité de vie de notre environnement quotidien.

1



2



Photos

- 1 Gîtes à chauves-souris posés contre la façade de la STEP
- 2 Tulipe sauvage

2.8.

UNE NOUVELLE GESTION DES SURFACES VERTES

Parcs & promenades

Actions 3.1.1, 3.2.1, 3.2.2, 7.4.8 -
Nouvelle gestion des surfaces vertes
Coût (non chiffré)
Réalisée dès 1999

L'entretien différencié, un pas vers le développement durable.

Le principe de base de l'entretien différencié est d'étudier chaque surface en fonction de son utilisation, de son emplacement (sécurité) et de sa potentialité pour la faune et la flore. Le but est d'augmenter la valeur écologique des espaces verts, tout en mettant en valeur le patrimoine vert de la ville. Les espèces végétales et animales indigènes sont favorisées, tout en évitant ainsi la monotonie des aménagements stéréotypés.

La différenciation de l'entretien se fait sur l'ensemble de la commune, mais aussi parfois, sur une même surface. La présence d'un cheminement de bancs, d'une zone plus maigre, d'un affleurement rocheux ou d'un bord de route, nous conduisent à affiner l'entretien d'une surface. Chaque année un bilan est tiré et des adaptations sont faites lorsque cela s'avère nécessaire.

Nous voyons fleurir chaque année plus d'orchidées indigènes et d'autres plantes menacées et selon les indications de la Société neuchâteloise d'entomologie, la faune retrouve aussi un espace propice à son développement.

Des solutions peu coûteuses peuvent redonner une place aux plantes sauvages. Les surfaces se métamorphosent au fil des saisons, nourrisant les papillons et abritant grillons, lézards et insectes. Mais vouloir davantage de nature en milieu urbain, c'est savoir l'associer à la vie quotidienne. C'est pourquoi nous nous appliquons à adapter l'entretien de chaque surface de manière optimale.

1

Intensif: Intervention plusieurs fois par mois.

Concerne :

pelouses
massifs
terrains de sport

Normal: Intervention minimum 3 x / an et maximum 1 x / mois.

Concerne :

bords de route et de trottoirs (problèmes de visibilité
voitures et piétons)
pourtour des bancs
le long des chemins et des passages

Extensif: Intervention 1 à 2 x / an.

Concerne :

surfaces où la hauteur l'herbe ne pose pas de problèmes
(visibilité, piétons)
surfaces assez grandes, prairies
surfaces arbustives

Encadré

1 catégories d'entretien

TITRE 3 LES ACTIONS DE COMMUNICATION

3.1. INTRODUCTION

Les multiples actions réalisées contribuent à assurer aux habitants un cadre de vie de qualité. Le programme ne se limite toutefois pas aux réalisations proprement dites, mais poursuit également l'objectif d'informer et de sensibiliser les citoyens et citoyennes de la Ville de Neuchâtel à l'importance des milieux naturels et la biodiversité en ville.

A ce propos, le groupe de travail recherche à travers la presse à informer continuellement la population sur le programme « Nature en ville ».

Le programme a également permis d'associer étroitement la population à la mise en place de certaines actions, plus particulièrement les enfants, qui étaient invités à y participer (ex. plantation de haie, d'un verger, création d'une place de jeux « naturelle »).

Par ailleurs, quelques magnifiques ouvrages, présentés ci-après, ont pu voir le jour grâce à ce programme d'action.

1



Photo

1 Entretien d'une haie - mise en place des copeaux de bois

3.2.

UNE COLLECTION DE LIVRES

Muséum d'histoire naturelle

Action 9.2.5 - Neuchâtel,
Cité des oiseaux
Coût frs 26'000.-
Réalisée en 2001

Action 9.2.7 - Neuchâtel, Cité des
arbres
Coût frs 30'000.-
Réalisée en 2002

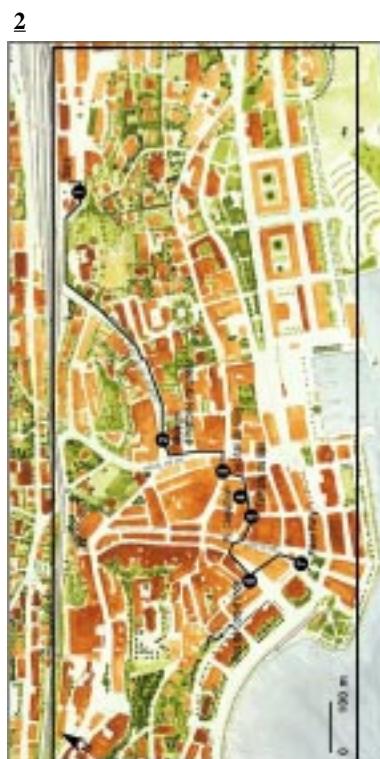
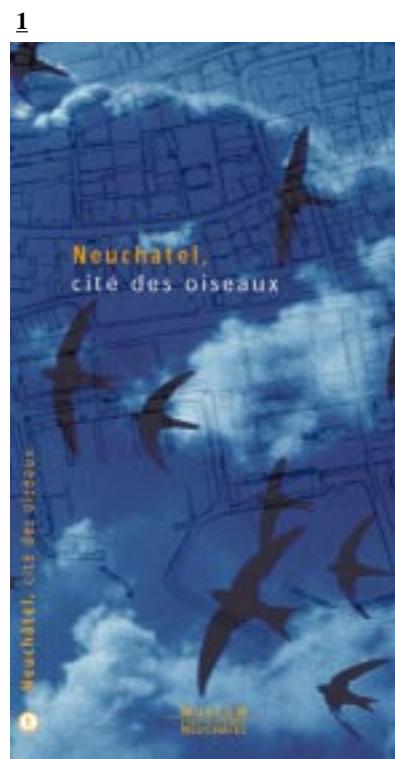
Dans le cadre du programme « Nature en ville », le Muséum d'histoire naturelle a débuté l'édition d'une collection de livres consacrés au patrimoine naturel de Neuchâtel. Deux numéros ont été publiés; l'un sur les oiseaux, l'autre sur les arbres, en collaboration avec le Service des parcs et promenades et différentes institutions (bibliothèque, musées, jardin botanique, Service des forêts).

Les auteurs des livres ne se sont pas contentés de dresser des inventaires et de les commenter. Pour l'occasion, ils ont réalisé d'importantes recherches dans les archives et les écrits sur la cité pour mettre en lumière cette histoire particulière de la ville et de ses lieux-dits.

Onze promenades permettent ainsi de découvrir l'avifaune de la commune; sept autres sont consacrées à notre patrimoine dendrologique. Livres en poche, les lecteurs ont ainsi le plaisir de se balader entre lac et montagne, vignes et coteaux, rivières et forêts, prairies et garides, pierre et béton pour découvrir les oiseaux nichant dans la cité. Ils profitent également de remonter l'histoire du paysage arboricole du lieu en retrouvant les premiers cueilleurs de glands de la région.

Commande

Muséum d'histoire naturelle
14, rue des Terreaux
CH - 2000 Neuchâtel
Tél. 032 717 79 60
info.museum@unine.ch



Images

- 1 Couverture Cité des oiseaux
- 2 Plan aquarellé d'un parcours

3.3.

LES GUIDES DE CONSEILS

Urbanisme/Parcs & promenades

Action 6.1.2. - Guide sur les murs en pierre

Coût frs 8'000.-

Réalisée en 2003 - 2004

Le programme « Nature en ville » a permis la création de deux guides de conseils d'une série non exhaustive. L'un est consacré au sujet de la construction et la restauration de murs en pierre à Neuchâtel et à Chaumont et l'autre aux revêtements perméables à Neuchâtel. Ceux-ci s'adressent à tout intéressé, néophyte ou professionnel, afin de le sensibiliser et de l'informer sur une pratique de travail en faveur de la diversité de la nature et du paysage.

Parcs & promenades/Urbanisme

Action 8.1.1 - Guide sur les revêtements perméables

Coût frs 8'000.-

Réalisée en 2003 - 2004

Commande

Section de l'urbanisme

3, fbg du Lac

CH - 2000 Neuchâtel

Tél. 032 717 76 60

urbanisme.neuchatel@ne.ch



Images

1 Couverture des revêtements perméables

2 Couverture des murs en pierre

3.4. LES PANNEAUX EXPLICATIFS

Urbanisme

Action 10.2 - Panneaux explicatifs

Coût frs 30'000.-

Réalisée dès 1999

Sur le terrain, une trentaine de panneaux d'information a été installée sur le lieu de l'action et renseigne les intéressés sur l'objectif de celle-ci. Par exemple, quelle espèce végétale ou animale souhaite-t-on favoriser?



Images

- 1 Sauvetage de la tulipe
- 2 La scintillante rutilante

ANNEXE

LISTE DES 48 ACTIONS

Jardin botanique

- 9.1.1 Sauvetage de la tulipe sauvage
- 9.1.2 Sauvetage du doronic

Muséum d'histoire naturelle

- 9.2.1 Plantation d'une haie à Bruant zizi
- 9.2.3 Aménagements pour les hirondelles de fenêtre entre STEP et patinoire
- 9.2.4 Aménagements pour les oiseaux migrateurs à Monruz
- 9.2.5 Petit guide ornithologique
- 9.2.6 Pose de nichoirs dans parcs publics
- 9.2.7 Guide pour les arbres

Service des forêts

- 2.1 Entretien des haies à Chaumont
- 2.2 Reconstitution et revitalisation des haies dans la région de Pierre-à-Bot
- 4.3.1 Aménagement d'un étang à la Combacervey
- 4.3.2 Suivi biologique de l'étang de la Combacervey
- 4.3.3 Aménagement et suivi de l'étang de la Combacervey (travail de diplôme, Ecole normale)
- 5.1.1 Sentier du Temps, Chaumont-Ermitage-Monruz
- 5.2.1 Traitement des lisières dans la région de Pierre-à-Bot

Service des parcs et promenades

- 3.1.1 Entretien du Verger Rond (prairie fleurie)
- 3.2.1 Entretien extensif de certains talus (étude préliminaire, définition entretien, mise en oeuvre, information)
- 3.2.2 Coordination pour l'entretien des talus (SPP, Domaines, Voirie) + information
- 3.2.3 Aménagement extensif de giratoire (à Gibraltar)
- 7.2.1 Aménagement du cimetière (Jardin du recueillement)
- 7.4.1 Aménagements extérieurs du CPLN
- 7.4.2 Aménagements extérieurs de la STEP (thème eau-épuration)
- 7.4.8 Musée d'éthnographie : prairie naturelle
- 7.6.1 Traitement des pieds d'arbres
- 7.9.1 Aménagement d'une place de jeux «naturelle»
- 8.1.1 Catalogue de réalisations avec revêtements perméables (brochure et exemples sur domaine public)

Section de l'urbanisme

- 10.1 Information autour du Jardin potager de la Rue des Troncs
- 10.2 Réalisation de panneaux explicatifs «Nature en ville»
- 10.3 Films «Nature en ville»
- 10.4 Catalogue d'excursions, démonstrations, Actions pour écoles, public et entreprises (avec concours des médias, info dans B.O., saisons 1999-2000)
- 10.5 Suivi des actions par la presse
- 10.6 Publication d'un calendrier des activités 1999
- 10.7 Excursion pour les Services communaux dans des villes exemplaires de Suisse alémanique
- 10.8 Tête Plumée : projet-carrière (10'000 Fr. déjà assuré par le FSP)
- 6.1.1 Inventaire des murs en ville
- 6.1.2 Restauration modèle d'un mur en ville et manuel de conseils
- 6.1.3 Inventaire des murs de Chaumont
- 6.1.4 Programme de restauration des murs à Chaumont (chantier de chômeurs)
- 7.10.1 Pierre-à-Bot Dessus : Plan directeur sectoriel
- 7.10.2 Pierre-à-Bot Dessus : Plantation d'un verger à haute tige
- 7.10.3 Pierre-à-Bot Dessus : Prairie maigre : suivi et information
- 7.10.4 Pierre-à-Bot Dessus : Petits aménagements naturels (tas de pierres et bois)
- 7.5.1 Aménagement d'un jardin potager familial Rue des Troncs
- 8.3.1 Action nichoirs au Musée
- 8.3.2 Aménagements de gîtes à chauves-souris dans les combles de bâtiments publics (10)
- 8.3.3 Aménagements de gîtes à chauves-souris contre les façades de bâtiments publics (2)
- 8.3.4 Aménagement d'un accès aux combles de l'Eglise Rouge pour le Grand Murin
- 8.3.5 Animation et pose de nichoirs à chauves-souris dans les écoles

Coordination